

SECOURISME – Formation RIFAP/RIFAA (complément PSC1)

Les convocations et les communications étant envoyées par mail, merci d'inscrire votre adresse de façon lisible

CANDIDAT

Prénom/Nom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Né (e) le : à : Dépt : n° dépt :
Email : @
Tél. : Nationalité :
Niveau de plongeur : Délivré le :
Nom du Club :
N° du Club : Licence N° :
Date et lieu de la formation PSC1 :
Fait à : le :
Signature :

Cochez la date choisie et la formation

☐ 17 janvier 2016 - ☐ 7 février 2016 - ☐ 14 février 2016 - ☐ 20 mars 2016

☐ RIFAP (plongée) - ☐ RIFAA (apnée) - ☐ RIFANAP (nage avec palmes)

Séances en piscine le dimanche matin avec votre équipement y compris le scaphandre complet

(lieu à confirmer, a priori, Piscine de Marville 93200 St Denis – pour s'y rendre, prendre l'Autoroute A1, sortie Stains, 1^{er} feu à gauche, entrée piscine 100m à gauche)

LE PRESIDENT DU CLUB (1)

Fait à le

Prénom & Nom :

Signature & tampon du club

.....

Atteste présenter le candidat ci-dessus nommé,
au RIFAP/RIFAA organisé par le Codep Paris

(1) N'oubliez pas que votre club doit être à jour de sa cotisation 2015 - 2016 au Codep Paris pour pouvoir présenter ce candidat à cette formation

PIECES A JOINDRE A VOTRE BULLETIN D'INSCRIPTION

- Photocopie de la licence FFESSM en cours de validité
- Photocopie du PSC1, d'un diplôme équivalent ou d'une attestation de recyclage (de moins de 2 ans)
- Chèque de **32 euros** à l'ordre de **FFESSM - Codep Paris**
- Photocopie du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique ou à l'apnée de moins de 1 an

Si vous cochez 2 compétences (RIFAP + RIFAA par exemple), vous devez ajouter le coût de la carte (12€) et 24 € si vous retenez les 3 compétences.

Les originaux vous seront demandés au démarrage de la formation.

Le dossier complet est à retourner au Codep Paris en mentionnant « **Formation Secourisme** ».

Contact : Daniel Spingart, secourisme@plongee.paris

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : 15 jours calendaires avant le démarrage de la session, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier arrivé après cette date pourra être refusé. Le Codep Paris se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant. Vous en serez alors avisé par mail au plus tard 10 jours avant le démarrage de la formation et votre dossier vous sera retourné ou conservé, à votre demande, pour une session ultérieure.